

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

RÈGLEMENT (CE) N° 1260/1999 DU CONSEIL
du 21 juin 1999
portant dispositions générales sur les Fonds structurels
(JO L 161 du 26.6.1999, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006	L 210	25	31.7.2006

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1999R1260:20050222:FR:PDF>